

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 13 avril 2016
Sous la présidence de Monsieur Jean CONREAUX, maire
Compte rendu de séance

Nombre de membres en exercice : 15

Etaient présents : JEANNE Alain - MOUGIN Rémi - REYMOND Andrée – VALBON François - PRAT Eric - BROUMAULT Olivier - CLOUET Jean-Michel - DUSSOL Mélanie - SIAD Franck - CARPENTIER Sandrine

Absents excusés : PAUL Jean-Lin - GRANET Alice - CLERET DE LANGAVANT Maixent -

Procurations : DE CLINCHAMPS Patrice à CONREAUX Jean
Monsieur JEANNE Alain a été nommé secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20 heures 35.

Délibérations

Délibération n°1 : Attribution d'un marché public : travaux de voirie / programme 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune a lancé une consultation le 3 mars 2016 portant sur un marché public de « *travaux de voirie / programme 2016* ».

Monsieur le maire expose qu'après analyse des offres présentées par les soumissionnaires, l'entreprise COLAS MIDI-MEDITERRANEE a proposé l'offre la mieux disante pour l'offre de base, pour un montant de 166 230.70 € HT (199 476.84 € TTC).

En conséquence, monsieur le maire demande au conseil de l'autoriser à signer ce marché de travaux.

Le Conseil Municipal

- **Autorise** le Maire à signer le marché de travaux relatif aux « *travaux de voirie / programme 2016* » avec l'entreprise COLAS MIDI-MEDITERRANEE pour un montant de 166 230.70 € HT (199 476.84 € TTC) pour l'offre de base ;
- **Autorise** le Maire à signer les avenants éventuels à ce marché, sous réserve qu'ils n'excèdent pas 5 % du montant initial ;
- **Autorise** le Maire à ordonnancer les dépenses relatives à ce marché, inscrites au BP 2016 ;

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2 : Attribution d'un marché public : mise en place de barrières de protection le long du torrent du Gyr

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune a lancé une consultation le 3 mars 2016 portant sur un marché public de « *mise en place de barrières de protection de long du torrent du Gyr* ».

Monsieur le maire expose qu'après analyse des offres présentées par les soumissionnaires, l'entreprise SARL WEILER – MAXIME WEILER a proposé l'offre la mieux disante pour un montant de 10 075.00 € HT (12 090.00 € TTC).

En conséquence, monsieur le maire demande au conseil de l'autoriser à signer ce marché de travaux.

Le Conseil Municipal

- **Autorise** le Maire à signer le marché de travaux relatif à la « *mise en place de barrières de protection de long du torrent du Gyr* » avec l'entreprise SARL WEILER – MAXIME WEILER pour un montant de 10 075.00 € HT (12 090.00 € TTC).
- **Autorise** le Maire à signer les avenants éventuels à ce marché, sous réserve qu'ils n'excèdent pas 5 % du montant initial ;
- **Autorise** le Maire à ordonnancer les dépenses relatives à ce marché, inscrites au BP 2016 ;

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°3 : Attribution d'une subvention au Département des Hautes-Alpes au titre du dispositif « Fonds de Solidarité pour le Logement »

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 31 mars 2016, le Président du Département des Hautes-Alpes sollicite de la commune le versement d'une subvention de 313.60 € pour l'année 2016, au titre du Fonds de Solidarité Pour le Logement des personnes défavorisées.

Ce montant correspond à une contribution de 0.40 € par habitant.

Monsieur le maire indique qu'au regard du montant modeste de cette subvention et de l'intérêt du dispositif il convient que la commune de Vallouise s'y associe, à l'instar de 132 autres communes du département.

Monsieur le maire invite donc le Conseil municipal à se prononcer sur l'attribution de cette subvention, et à l'autoriser à signer la convention y afférente avec le Département des Hautes-Alpes.

Le Conseil Municipal

- **Accepte** le versement d'une subvention de 313.60 € pour l'année 2016, au titre du Fonds de Solidarité Pour le Logement des personnes défavorisées ;
- **Autorise** le maire à signer la convention y afférente avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes ;
- **Dit** que cette dépense a été inscrite au BP 2016 ;

Délibération adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 21 heures 00.